

L'ajournement

Ce qui nous répugne le plus dans cette mesure, ce que nous trouvons si mal, c'est qu'elle renforce et perpétue le monopole que les sociétés ferroviaires ont toujours exercé. Absolument rien n'assure que les 800 millions de dollars par année que cette mesure prévoit va profiter aux agriculteurs directement ou indirectement. Je voudrais que les députés qui ont refusé de se prononcer, se donnent la peine de consulter le projet de loi pour voir s'il renferme une seule disposition qui garantisse que les 800 millions de dollars versés aux sociétés ferroviaires vont assurer aux producteurs de l'Ouest un meilleur système de transport pour leur grain. Elles peuvent dépenser cet argent comme bon leur semble.

M. Benjamin: Demandez au NPD. Il les obligera à le dépenser à bon escient.

M. Friesen: Nous ne demandons rien au NPD.

C'est pour cette raison que nous trouvons le projet de loi aussi mauvais. C'est une mauvaise mesure sur le plan des modalités qu'elle prévoit. Ensuite, elle repose sur de mauvais principes. Nous ne devrions pas perpétuer un monopole qui va détruire le mode de vie des habitants des Prairies. C'est mal. C'est injuste. Et c'est pour cela que nous sommes contre. Elle décourage l'esprit d'entreprise au sein de la communauté agricole.

Monsieur le Président, puis-je déclarer qu'il est 23 h 00?

M. le vice-président: Pour le principe, je rappelle au député que son temps de parole est expiré.

● (2300)

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 45 du Règlement.

LES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE—LE RAPPORT DES VÉRIFICATEURS SUR LES ÉTATS FINANCIERS DE 1981. B) LES PRESSIONS SUSCEPTIBLES D'AVOIR ÉTÉ EXERCÉES SUR L'ÉTUDE DE VÉRIFICATEURS

M. Blaine A. Thacker (Lethbridge-Foothills): Monsieur le Président, je conteste le rapport des vérificateurs sur les états financiers de 1981 de Canadair. Si vous vous en souvenez, le 17 juin dernier, j'ai fait valoir au ministre, dans la question que je lui ai posée, que la confiance que nous avons dans notre système financier s'appuie sur l'autorité des vérificateurs comptables.

En quelques mots, avant d'acheter des actions dans une entreprise, nous en examinons le rapport annuel et nous nous fions au rapport du vérificateur qui a examiné sous tous ses angles la situation financière de la société en question, et selon lequel les affaires sont aussi saines qu'on le prétend. Nous savons que les vérificateurs passent au peigne fin les états financiers des sociétés qu'ils sont chargés d'examiner et qu'ils en viennent à connaître les moindres détails de leurs affaires.

Mes remarques ont trait au rapport présenté par Thorne-Riddell le 22 janvier au sujet de la situation financière de Canadair en 1981. Il n'a pas été question dans ce rapport de l'énorme dette qu'on est venu à découvrir par la suite. S'il s'était agi d'une société privée, des centaines, voire des milliers de Canadiens auraient facilement pu acheter des actions, pour

découvrir à peine trois semaines plus tard que celle-ci accusait une perte sèche de 1.3 milliard de dollars. C'est exactement cette somme que nos concitoyens ont été appelés à déboursier pour Canadair.

Peu importe, à mon avis, que Canadair n'ait qu'un seul actionnaire, le gouvernement du Canada en l'occurrence, il y a là manifestement quelque chose qui ne va pas. J'ai voulu que le ministre me dise comment une telle chose a pu se produire. Comment l'étude de vérificateurs a-t-elle pu signer les comptes de Canadair trois semaines avant, sans faire la moindre allusion à cette perte d'argent?

Thorne-Riddell a un contrat à long terme avec Canadair et touche \$60,000 ou \$70,000 par an pour services professionnels. J'ai demandé si le gouvernement, l'un des ministres du cabinet, le conseil d'administration ou un directeur quelconque avait exercé des pressions sur Thorne-Riddell, afin qu'en tant que citoyens, nous ne puissions nous appuyer sur cet état financier. Non seulement le ministre n'a-t-il pas répondu de manière satisfaisante, mais il n'a pas répondu du tout.

Le cabinet est manifestement impliqué dans une tentative de dissimulation. Un groupe de travail a été constitué pour étudier ces états financiers et préparer un rapport, qui n'a été remis au vérificateur général qu'à la suite d'énormes pressions. Cependant, le gouvernement refuse de communiquer ce rapport au comité chargé d'étudier toute cette affaire. C'est de la dissimulation. S'il n'avait rien à dissimuler, il ne refuserait pas de lui communiquer ce rapport.

J'aimerais vous dire pourquoi le gouvernement refuse ainsi de publier ces données. C'est qu'elles renferment quelque chose que Thorne-Riddell aurait dû communiquer aux actionnaires, au gouvernement du Canada. Je soupçonne que parce que Thorne-Riddell est une firme nationale respectée, elle a fait l'objet de certaines pressions, soit de la part du cabinet, soit de la part du conseil d'administration dont les membres sont tous nommés par le cabinet. Il y a là quelque chose de louche, et je désapprouve la réponse du ministre.

M. Garnet M. Bloomfield (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national): Monsieur le Président, mon honorable collègue soulève une question ayant été abordée au sein des deux comités qui ont étudié les affaires de Canadair, à savoir celui des comptes publics et celui des finances, du commerce et des questions économiques.

Les vérificateurs de Canadair, la firme Thorne-Riddell, ont répété, lors de tous leurs témoignages, que ni le gouvernement ni les membres du conseil d'administration n'avaient exercé des pressions sur eux pour qu'ils dissimulent la situation financière de Canadair dans ses états financiers de 1981. Ils n'ont pas cessé de défendre le jugement qu'ils ont exprimé lorsqu'ils ont signé les états financiers de 1981 en déclarant que les résultats représentaient une description juste et exacte de la situation en conformité avec les principes de comptabilité généralement acceptés au Canada. C'était leur responsabilité de vérificateurs. Une firme nationale qui a une réputation professionnelle à maintenir, Thorne Riddell ne laisserait pas d'autres substituer leur jugement à celui des vérificateurs. C'est, en dernière analyse, le fond de l'affaire. Thorne Riddell a évalué la situation et conclu que les états financiers de 1981 étaient satisfaisants.